

Actualités



Crise du verglas

Recours collectif contre 19 compagnies d'assurances

page B10

IRAK: CARNAGE DANS DEUX MOSQUÉES B2

La Cour annule le renvoi de Jean Pelletier

Joël-Denis Bellavance
OTTAWA

La Cour fédérale annule la décision du gouvernement Martin de congédier Jean Pelletier de son poste de président du conseil d'administration de VIA Rail.

Dans une décision rendue hier, le juge Simon Noël affirme que le gouvernement a agi de manière inéquitable à l'endroit de M. Pelletier en ne lui donnant pas l'occasion de s'expliquer convenablement avant de le relever de ses fonctions, le 1er mars 2004.

M. Pelletier a été destitué quelques semaines avant le déclenchement des élections fédérales pour avoir tenu des propos désobligeants à l'endroit de Myriam Bédard. L'ancienne championne olympique avait auparavant impliqué M. Pelletier et VIA Rail dans le scandale des commandites.

Dans une entrevue à *La Presse*, l'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien avait nié ces allégations et avait dit de Mme Bédard qu'elle était «une pauvre fille qui fait pitié» et qu'elle avait «la tension d'une mère monoparentale qui a des responsabilités économiques».

Après la destitution de M. Pelletier, Mme Bédard avait témoigné devant le comité des comptes publics de la Chambre des communes. Son témoignage confus avait été jugé non crédible par les députés.

Dans son jugement, qui tombe quelques jours seulement avant le déclenchement des prochaines élections fédérales, le juge Noël affirme que le gouvernement Martin «avait l'obligation d'agir équitablement» dans les circonstances avant de renvoyer M. Pelletier. Il a souligné que ce dernier avait appris son renvoi par un communiqué de presse.

«Certaines normes liées à la justice fondamentale sont en cause. (Le gouvernement Martin) est tenu, en toute transparence, d'informer une personne nommée à titre amovible que des mesures disciplinaires sont envisagées, de divulguer les motifs d'insatisfaction et de donner à la personne l'opportunité de répondre. C'est un minimum», tranche le juge Simon Noël dans son jugement de 47 pages.

En appel?

Le gouvernement Martin dispose de 30 jours pour se plier à ce jugement ou pour porter l'affaire en appel devant la Cour suprême du Canada.

M. Pelletier a brièvement commenté cette décision favorable de la Cour fédérale. «Quand un juge vous donne raison sur votre point de vue, c'est évident qu'on est heureux», a-t-il déclaré à la chaîne parlementaire CPAC. L'ancien maire de Québec a indiqué qu'il compte commenter davantage cette décision lundi.

Le ministre des Transports, Jean Lapierre, n'a pas voulu commenter la décision. Il n'était pas ministre au moment où le cabinet Martin a décidé de congédier M. Pelletier. Toutefois, il avait déclaré, après que la controverse eut éclaté, que les libéraux fédéraux devaient faire leur ménage du printemps et que Jean Pelletier faisait partie des «tapis» à jeter «aux vidanges».

Le ministre de la Justice, Irwin Cotler, a pour part indiqué que le cabinet étudiera la décision du juge Noël. Il a souligné que la Cour fédérale a annulé le décret congédiant M. Pelletier pour des raisons de procédure.

«Je ne dis pas que c'est un embarras. La Cour s'est prononcée sur une question de procédure et maintenant nous allons examiner la décision», a dit le ministre. M. Cotler ne pouvait dire avec certitude si cette décision du juge Noël avait pour effet de reconduire immédiatement M. Pelletier dans ses fonctions et que VIA Rail devrait lui verser tout le salaire perdu au cours des 18 derniers mois. Donald Pettit, de Vancouver, occupe les fonctions de président du conseil d'administration par intérim depuis quelques mois.

Trois options s'offrent au gouvernement: congédier à nouveau M. Pelletier, porter l'affaire en appel ou accepter de le réembaucher.

Aux yeux de l'opposition, ce jugement confirme que les libéraux de Paul Martin ont agi dans la précipitation en relevant M. Pelletier de ses fonctions. «Ce gouvernement est tellement incompetent qu'il n'est même pas capable de congédier quelqu'un correctement», a lancé hier aux Communes le député conservateur Jay Hill.

La députée bloquiste Monique Gagnon a soutenu que le gouvernement Martin ne devrait pas réembaucher M. Pelletier parce qu'il a été sévèrement blâmé par le juge John Gomery dans son rapport

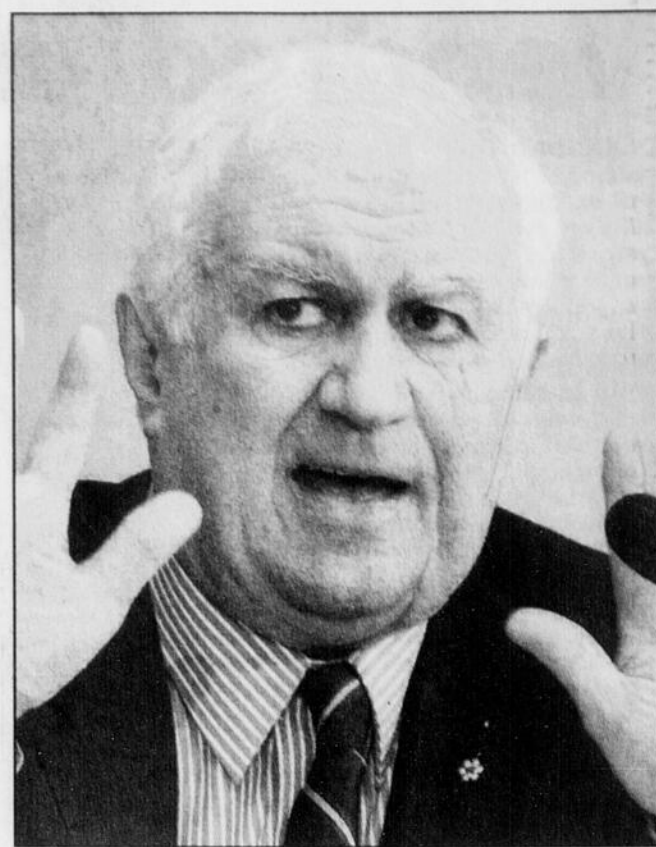
sur le scandale des commandites le 1er novembre. «Ce que la Cour dit, c'est que le congédiement ne repose pas sur les bons motifs. Compte tenu des conclusions de la commission concernant l'implication hors de tout doute de Jean Pelletier dans le scandale des commandites, (...) les preuves sont plus que suffisantes pour maintenir son congédiement», a dit Mme Gay aux Communes.

Deux poursuites

À la suite de son congédiement, M. Pelletier a intenté deux poursuites, une de trois millions de dollars contre le gouvernement fédéral et VIA Rail pour atteinte à sa réputation, et une de 700 000\$ contre Stephen Owen, l'ancien ministre des Travaux publics, également pour atteinte à sa réputation. Ces deux poursuites traînent devant les tribunaux.

M. Pelletier a été nommé président du conseil d'administration de Via Rail en 2001 pour un mandat de cinq ans. Il avait été auparavant chef de cabinet de l'ancien premier ministre Jean Chrétien, de 1993 à 2001. (*La Presse*)

La journée a été meilleure hier pour Jean Pelletier qui s'était retrouvé sur la sellette durant les audiences de la commission Gomery. La Cour fédérale a statué que son renvoi en mars 2004 de la présidence du conseil d'administration de Via Rail par le gouvernement Martin, à la suite de ses commentaires sur Myriam Bédard, a été fait de façon inéquitable. Il s'agit de voir maintenant si le gouvernement Martin ira en appel du jugement.



Voyagez léger. Partez avec votre bureau.



BlackBerry 7250^{MC}

49,99\$*
(avec un contrat de 3 ans)

BlackBerry 7520^{MC}
à la puissance MIKE^{MC}

99,99\$*
(avec un contrat de 3 ans)

Treo^{MC} 650 de Palm^{MC}

299,99\$
(avec un contrat de 3 ans)

Audiovox^{MC} 6600

349,99\$
(avec un contrat de 3 ans)

UTStarcom^{MC} 6700

399,99\$
(avec un contrat de 3 ans)

Vos affaires en évolution^{MC}. Visitez telusmobilite.com/affaires

TELUS
mobilité^{MC}
le futur est simple^{MC}

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

Solutions Affaires
TELUS Mobilité
1.888.940.2617
wbscentre.tm@telus.com

Sherbrooke
Carrefour de l'Estrie
(819) 562-2883

Coaticook
Cellulaire + Brunelle Électronique
10, rue Main Ouest
(819) 849-3608

Drummondville
Alto Communication
400, boul. Saint-Joseph
(819) 475-3928

Cellulaire +
Promenades Drummondville
755, boul. René-Lévesque
(819) 475-3611

Granby
Cellulaire +
Galeries de Granby
40, rue Evangéline
(450) 378-9621

Communications Métropolitaines
583, boul. Bovin
(450) 777-3077

Magog
Cellulaire +
441, rue Principale Ouest
(819) 843-6627

Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise
(450) 773-6621

Cellulaire +
892, rue des Cascades
(450) 773-7444

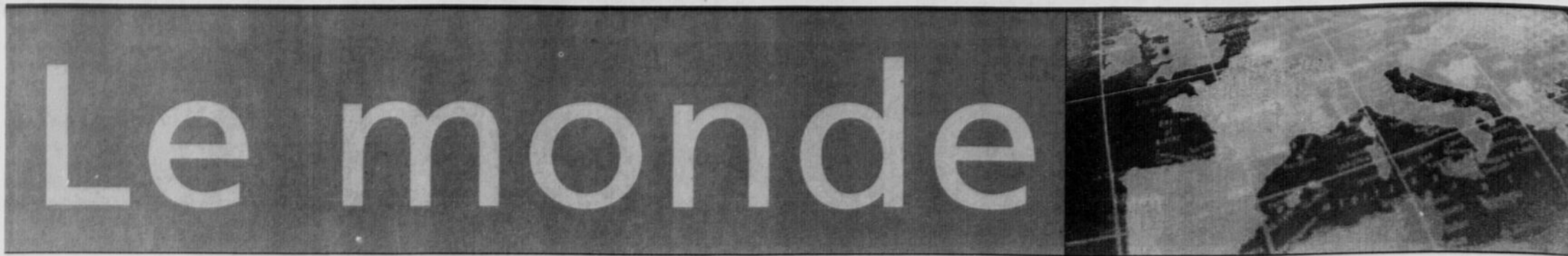
Saint-Jean-sur-Richelieu
Cellulaire +
Carrefour Richelieu
600, rue Pierre-Caspe
(450) 349-9621

Majestech Inc.
855, ch. Grand-Bernier Nord
(514) 990-0547

Victoriaville
La Grande Place des Bois-Francs
(819) 357-9490

Dumoulin
525, boul. des Bois-Francs Sud
(819) 357-2208

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2005. Prix nets en vigueur à la signature d'un contrat de 3 ans après rabais obtenu en magasin ou crédit porté au compte et affiché sur votre prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. *Cette offre s'adresse aux clients qui mettent leur appareil en service avec un contrat de 3 ans et qui optent pour un forfait combiné Web, courriel et voix d'une valeur minimale de 90 \$/mois. Le prix et la disponibilité des appareils peuvent varier. Les familles BlackBerry et RIM de marque, d'images et de symboles apparentés sont la propriété exclusive et sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de Research In Motion Limited. Palm est une marque de commerce exploitée par palmOne, Inc. Audiovox est une marque de commerce déposée d'Audiovox Corp. Tous les autres noms de marque et de produit mentionnés appartiennent à leur propriétaire respectif. Le logo Mike, le futur est simple et Vos affaires en évolution sont des marques de commerce de TELUS Corporation © 2005 TELUS Mobilité



Le monde

REVUE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

www.cyberpresse.ca

Vendredi noir en Irak

BAGDAD (AP) – La prière du vendredi s'est terminée dans le sang dans l'est de l'Irak, hier, où des attentats-suicides ont tué 74 fidèles dans deux mosquées chiites de Khanaqin, non loin de la frontière iranienne, tandis qu'à Bagdad, huit Irakiens ont péri dans l'explosion de deux voitures piégées près d'un hôtel hébergeant des journalistes étrangers.

La guérilla a de nouveau frappé lors de la journée de prières. Particulièrement meurtrier, le double attentat-suicide de Khanaqin, une ville à majorité kurde située à 140 km au nord-est de Bagdad, a visé deux lieux de culte chiites, la mosquée Cheikh Mourad et la Grande Mosquée.

Les kamikazes sont entrés en action à l'heure où des dizaines de personnes participaient en milieu de journée à la grande prière du vendredi. Le bilan s'établit à 74 morts et une centaine de blessés, selon Kamran Ahmed, directeur de l'hôpital général de Khanaqin.

À la tombée de la nuit, des dizaines de personnes fouillaient toujours les débris à la recherche d'autres disparus, membres de leur famille ou amis. D'autres ramassaient des exemplaires déchetés du Coran, utilisés par les fidèles dans ces mosquées.

À la Grande Mosquée, la déflagration a fait s'effondrer toute une partie du toit. La mosquée Cheikh Mourad a subi elle aussi de gros dégâts.

L'un des survivants, Omar Saleh, était agenouillé et incliné en prière lorsque la bombe a explosé dans la Grande Mosquée. «Le toit nous est tombé dessus et l'endroit s'est rempli de cadavres», a raconté ce septuagénaire interrogé sur



Des curieux sont vite accourus à la Grande Mosquée après l'attentat suicide qui a fait de nombreux morts, hier, à Bagdad. La mosquée sheik Murad a également la cible d'un attentat. Les deux explosions ont fait 74 morts, de nombreux blessés et d'importants dommages aux deux bâtiments.

son lit d'hôpital. Salem Ali Mohammed, 32 ans, lui, se trouvait dans les toilettes de la mosquée lorsqu'il a entendu une violente explosion. «J'ai pensé qu'une roquette avait touché la mosquée. Je suis allé jusqu'à la salle de prière et j'ai vu que le plafond s'était effondré et qu'il y avait des cadavres partout.»

Dans la capitale, l'attentat perpétré hier a détruit l'enceinte antibombes de l'hôtel Hamra. Les vitres ont été soufflées, mais la structure du bâtiment n'a pas été touchée.

Les explosions, qui se sont produites à moins d'une minute d'intervalle, ont ré-

sonné dans tout le centre-ville, projetant un nuage de fumée dans le ciel avant que ne retentissent des tirs d'armes légères sporadiques. C'est la deuxième fois qu'un hôtel abritant des journalistes étrangers est visé depuis le triple attentat à la voiture piégée contre l'Hôtel Palestine, où résident les reporters de l'Associated Press et de plusieurs autres médias.

L'Espagne commémore peu la mort de Franco

MADRID (AP) – Il y aura trente ans demain le général Francisco Franco (1892-1975) s'éteignait, marquant la fin d'une des plus longues dictatures en Europe. Une génération plus tard, l'Espagne est partagée sur la manière de commémorer cet événement.

Francisco s'est hissé au sommet du pouvoir à la faveur de la guerre civile espagnole (1936-39), durant laquelle il joua un rôle majeur en dirigeant les forces nationalistes contre la jeune république espagnole. Il a ensuite dirigé le pays d'une main de fer jusqu'à sa mort.

La mort de Franco sera peu commémorée. Quelques milliers de nostalgiques de son régime devraient se réunir demain sur la Plaza de Oriente à Madrid, où le dictateur avait coutume de s'adresser à la foule.

Annan blâme la communauté internationale

MUZAFFARABAD, Pakistan (AP) – Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a affirmé hier que la réaction de la communauté internationale au séisme au Pakistan avait été «faible et tardive».

«Sans aucun doute, la réponse apportée par les donateurs a été faible et tardive», a précisé M. Annan lors d'une conférence de presse à Islamabad.

Après avoir rendu visite à des familles hébergées sous des tentes dans la zone touchée par le séisme, Kofi Annan a averti que les efforts de reconstruction dans le nord du Pakistan représentaient une «tâche gigantesque».

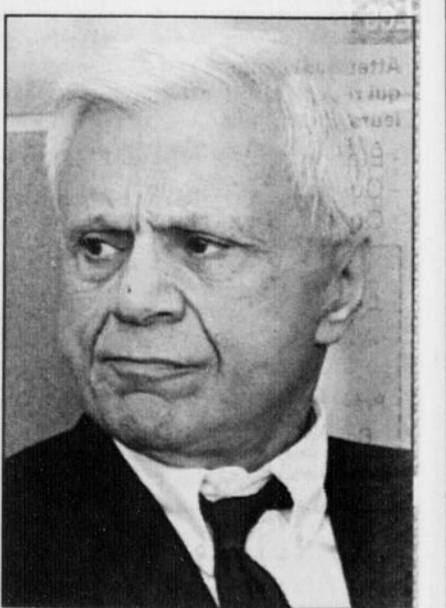
Il a ajouté que lors de la conférence des donateurs prévue aujourd'hui, il renouvellerait ses appels aux dons pour faire face à «une des plus grandes tragédies humanitaires auxquelles nous ayons eu à faire face».

Les kamikazes d'Amman ne voulaient pas frapper un mariage

AMMAN (AP) – Un homme présenté comme le chef d'Al-Qaïda en Irak Abou Moussab al-Zarqoui a affirmé hier dans un message audio à l'attention des Jordaniens que les kamikazes d'Amman ne voulaient pas frapper un mariage lors des attentats perpétrés le 9 novembre dans la capitale jordanienne.

Sur la bande, le supposé Zarqoui explique que le kamikaze qui s'est fait exploser dans l'hôtel Radisson d'Amman visait une salle où des responsables du renseignement israélien et américain étaient réunis, selon lui, mais que l'explosion a fait s'effondrer le toit sur la noce qui se déroulait dans l'établissement.

Le supposé Zarqoui accuse les autorités jordaniennes d'avoir dissimulé les pertes parmi les agents israéliens et américains du renseignement et assure qu'Al-Qaïda ne vise pas des musulmans.



L'acteur Robert Blake. L'acteur Robert Blake condamné au civil pour la mort de sa femme

Huit mois après avoir été acquitté au pénal pour le meurtre de sa femme, l'acteur américain Robert Blake, star de la série policière «Baretta» dans les années 1970, a été condamné hier au civil à payer 30 millions de dollars de dommages-intérêts aux enfants de son épouse. Après huit jours de délibérations, le jury de ce procès civil qui s'est déroulé à Burbank (Californie) a estimé que Robert Blake avait «causé intentionnellement la mort» de sa femme Bonny Lee Bakley, retrouvée abattue le 4 mai 2001 dans la voiture de l'acteur devant le restaurant où le couple venait de dîner.

Tamiflu: mort inexplicable de six enfants japonais

TOKYO (AP) – Le distributeur japonais de Tamiflu a nié hier tout lien entre l'antiviral et la mort inexplicable de six enfants, après que le gouvernement américain a annoncé qu'il s'interrogeait sur la mort de 12 enfants japonais qui prenaient ce médicament.

Aucune preuve de la responsabilité de ce médicament n'a pour l'heure été établie, mais Chagai Pharmaceutical Co. a transmis au ministère japonais de la Santé un rapport faisant état du décès de 13 enfants âgés de 15 ans ou moins qui utilisaient du Tamiflu, a déclaré le porte-parole de la compagnie, Yuji Yamashita.

L'entreprise pharmaceutique a estimé que six des décès n'avaient rien à voir avec la prise du médicament, se basant sur l'opinion des principaux médecins en charge de ces enfants. En revanche, s'agissant des sept autres cas, un lien entre les morts et le Tamiflu ne peut être écarté.

Le porte-parole du cabinet japonais a toutefois recommandé la prudence avec insistance, assurant que le Tamiflu ne présentait aucun danger. «Il est encore trop tôt pour conclure qu'il existe un lien entre le médicament et les morts», a souligné Shinzo Abe. «Si le Tamiflu est donné dans de bonnes conditions, il ne fait courir aucun risque.»

L'annonce a été faite après que la Food and Drug Administration (FDA), l'agence américaine d'homologation des médicaments, eut annoncé jeudi qu'elle allait se pencher sur les cas de décès dans le cadre de son analyse annuelle des effets du Tamiflu en pédiatrie. Les autorités sanitaires américaines ont cependant précisé qu'il n'y avait pour l'heure aucune preuve de la responsabilité du Tamiflu dans ces morts. On ignore pourquoi les responsables américains ne se préoccupent que de 12 de ces 13 morts.

Yuji Yamashita a indiqué que son entreprise avait repertorié au moins 21 morts chez des personnes âgées de 16 ans et plus, qui prenaient du Tamiflu depuis 2001. Selon lui, la firme n'envisage néanmoins pas de stopper les ventes, du moins dans l'immédiat.

Le Tamiflu est largement utilisé au Japon. Sur les 32 millions de personnes traitées depuis sa mise sur le marché en 1999, 24 millions vivent au Japon.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a fait savoir hier qu'elle avait demandé au laboratoire Roche de fournir toutes les données disponibles sur tout trouble lié au Tamiflu. «L'intérêt public importants et la possibilité que le nombre des personnes utilisant le Tamiflu augmente ont conduit à cette «mesure de précaution», a précisé Monika Benstetter, une porte-parole de l'agence basée à Londres.

Le Tamiflu est avec le Relenza l'un des deux seuls médicaments susceptibles d'être efficaces chez l'homme contre le virus de la grippe aviaire. Le Japon a annoncé qu'il allait porter son stock à 250 millions de doses dans l'hypothèse d'une épidémie humaine de grande ampleur.

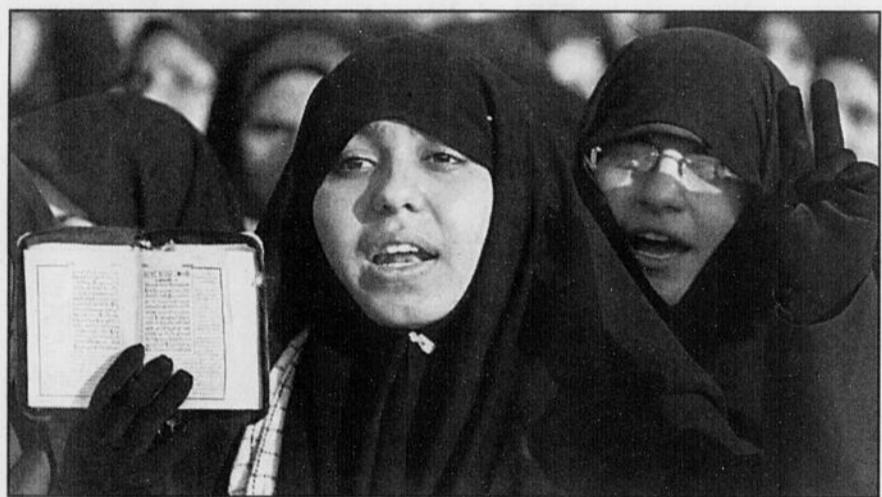
L'Iran refuse l'inspection de certains sites nucléaires

TEHERAN/VIENNE (AP) – Défiant la communauté internationale, l'Iran a révélé hier avoir entamé la conversion d'un second lot d'uranium.

Interrogé par la télévision officielle, le principal négociateur iranien dans le dossier du nucléaire, Ali Larijani, a confirmé que le pays avait commencé à convertir en gaz un second lot d'uranium sur le site d'Ispahan, comme il l'avait annoncé. «Le travail est fait et l'usine poursuit son activité», a-t-il déclaré dans cet entretien diffusé hier.

Il a ajouté que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en avait été informée. Il a par ailleurs précisé que Téhéran avait refusé aux inspecteurs de l'AIEA l'accès au site militaire de Lavisan, à la périphérie nord-est de la capitale, lors de leur visite fin octobre.

A Vienne, l'AIEA a affirmé hier dans un rapport que Téhéran s'était procuré sur le marché noir des documents montrant comment mouler des matières radioactives en forme hémisphérique. Selon des sources diplomatiques, il pourrait s'agir d'instructions pour la fabrication



Des étudiantes iraniennes ont manifesté, hier, en appui au programme nucléaire du pays.

d'ogives nucléaires. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit examiner jeudi une éventuelle saisine du Conseil de sécurité des Nations unies pour de possibles sanctions contre l'Iran. Les Etats-membres de l'agence doivent passer en revue l'attitude de l'Iran depuis la résolution adoptée en septembre qui demandait le gel des activités de conversion et menaçait de saisir le Conseil de sécurité.

Des milliers de Jordaniens défilent contre le terrorisme

AMMAN (AP) – Plusieurs milliers de Jordaniens sont descendus hier dans les rues d'Amman pour la «marche de la nation», une manifestation contre les attentats terroristes qui ont frappé la semaine dernière le royaume.

La télévision jordanienne rapportait que 100 000 personnes avaient participé à la manifestation, une estimation qui ne pouvait être confirmée de source indépendante. Mais les manifestants semblaient plus nombreux que lors des rassemblements de protestation organisés la semaine dernière juste après les attentats.

«Al-Zarqoui, espèce de lâche, qu'est-ce qui t'as amené ici?», hurlait la foule, interpellant Abou Moussab al-Zarqoui, chef du groupe Al-Qaïda en Irak qui a revendiqué les attentats-suicide du 9 novembre qui ont visé trois hôtels de la capitale jordanienne, tuant 59 personnes. «Arrête, arrête, Zarqoui, tu es mauvais!», scandaient encore les manifestants. «Arrête, arrête, terroriste, tu es un lâche!».

Les manifestants étaient venus de toute la Jordanie en solidarité avec la manifestation organisée par la municipalité de la capitale. «Je suis venu exprès pour dire à ces terroristes et à Al-Zarqoui que nous sommes tous unis contre eux. Nous ne voulons pas d'eux chez nous», expliquait Ghazi al-Hajjaj, 43 ans, venu de Tafila, à 183 km au sud d'Amman, pour participer à la marche. Des Palestiniens des 13 camps de réfugiés de Jordanie ont aussi pris part au défilé.



Des milliers de manifestants ont défilé, hier, à Amman pour protester contre les attentats terroristes du groupe Al-Qaïda.

Castro écarte les rumeurs de Parkinson

LA HAVANE (AP) – «Ils ont tenté de me tuer tellement de fois»: Fidel Castro balaye de nouveau les rumeurs sur son état de santé, assurant que ceux qui les croient vont au devant de déceptions. Le dirigeant cubain, qui se sent «mieux que jamais», affirme qu'il démissionnerait s'il était trop malade pour gouverner.

Les rumeurs sur l'état de santé du «lider maximo» ont été relancées cette semaine par des responsables américains

qui ont confié que les analyses américaines semblent indiquer que Fidel Castro pourrait souffrir de la maladie de Parkinson.

«Ils ont tenté de me tuer tellement de fois», a commenté Fidel Castro devant des responsables étudiants rassemblés jeudi pour célébrer l'anniversaire du début de ses études de droit à l'université de La Havane il y a 60 ans. «Et maintenant ils disent que la CIA a découvert que j'ai

Parkinson!» «Cela ne m'ennuiera pas si j'avais Parkinson, le pape – Jean Paul II – avait Parkinson», a-t-il noté ironiquement avant d'étendre le bras pour montrer qu'il ne tremblait pas: «Regardez Parkinson!» Ceux qui croient et font circuler ces rumeurs vont de «déceptions en déceptions», a ajouté le «Lider Maximo». «Je me sens, heureusement, mieux que jamais».

Économie

S&P/TSX Venture
2028,42

▲ 7,65

S&P/TSX
10722,10

▼ 10,98

Dow Jones
10766,33

▲ 46,11

Dollar
84,03 \$

▼ 0,26

Or
485,60 \$

▼ 0,60

www.lapresseaffaires.com

Black convoqué en cour criminelle à Chicago

Martin Vallières

TORONTO

Le magnat de presse déchu Conrad Black a été sommé de comparaître en cour criminelle à Chicago dès mardi pour répondre à des accusations de fraude pour des dizaines de millions de dollars à l'encontre de son ancienne entreprise, Hollinger, et ses autres actionnaires.

Ces accusations annoncées jeudi dernier par la justice américaine menacent aussi M. Black d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 40 ans, et des millions de dollars en amendes.

Mais si Conrad Black n'est pas en cour mardi, se confinant plutôt à sa riche résidence de Toronto comme plusieurs s'y attendent, les limiers américains disent qu'ils prévoient amorcer les procédures d'extradition avec le Canada.

«C'est notre intention à ce moment-ci, en fonction de ce qui se passera mardi», a confirmé Eric Sussman, l'un des principaux adjoints du bureau de Chicago du Procureur général des États-Unis, à La Presse Affaires.

Ces procédures d'extradition s'annoncent compliquées, même si le Canada et les États-Unis ont un traité pour les accusés d'actes criminels. C'est que Conrad Black, même s'il réside à Toronto, est un citoyen britannique. Il a renoncé à sa citoyenneté canadienne en 2001 afin de pouvoir être admis à la Chambre des Lords britannique.

Entre temps, un mandat d'arrestation aux États-Unis a déjà été émis contre M. Black depuis jeudi, en même temps que les accusations contre lui et trois ex-dirigeants du groupe Hollinger.

Pourquoi Chicago? C'est là qu'est le siège social de Hollinger International, la principale entreprise résiduelle du groupe de presse démantelé depuis deux ans, et de laquelle M. Black et ses co-accusés auraient détourné des dizaines de millions à des fins personnelles.

Pendant ce temps, à Toronto, où sont les entreprises de gestion par lesquelles Conrad Black et ses associés contrôlaient le groupe Hollinger, les spéculations abondaient sur la possibilité - considérée très faible - que l'ex-patron de presse se pointe à Chicago dès mardi.

Sans surprise, le principal avocat de M. Black à Toronto, Edward Greenspan, continuait de clamer l'innocence de son célèbre client.

Par ailleurs, il y a quelques jours à peine, Conrad Black et sa conjointe, Barbara Amiel, arpentaient encore les événements mondains de Toronto.

Le couple a été vu mardi dernier à la réception de 100e anniversaire du magazine Maclean's, l'équivalent de l'Actualité au Canada anglais.

D'ailleurs, l'avocat de M. Black a profité de la visite à cette réception du journaliste et biographe de renom, Peter C. Newman, qui réside maintenant à Londres, pour lui remettre une poursuite en diffamation de deux millions intentée par l'ex-baron de presse.

Dans un récent livre, M. Newman aurait fait état de malversations et de fraudes attribuées à M. Black, ce qu'il n'a pas apprécié. Mais comble d'ironie, Conrad Black s'est trouvé à signaler sa poursuite au journaliste à l'avant-veille des accusations de fraude déposées contre lui aux États-Unis.

Les problèmes de Conrad Black

Voici une chronologie des événements qui ont mené au dépôt d'accusations criminelles, jeudi à Chicago, contre l'ancien magnat de la presse canadienne Conrad Black:

2003

17 NOVEMBRE Black démissionne comme chef de la direction de Hollinger International, qui est à vendre. Cet éditeur de Chicago y publie le Sun Times, ainsi que le Jerusalem Post et le London Telegraph.

19 NOVEMBRE les autorités américaines et canadiennes disent enquêter suite aux allégations voulant que Black et ses associés aient empoché des millions en frais non conformes.

22 DÉCEMBRE à Chicago, Black invoque le cinquième amendement à la Constitution pour refuser de répondre aux questions de la Securities and Exchange Commission (SEC).

2004

18 JANVIER Black choisit de vendre certains actifs, dont le Telegraph, aux frères britanniques Barclay, pour 600 millions \$ US.

21 JANVIER Black est évincé comme président du c.a. de Hollinger International; il est remplacé par Gordon Paris.

26 FÉVRIER un tribunal du Delaware bloque le projet de vente du Telegraph aux Barclay.

22 JUIN Hollinger International conclut la vente aux Barclay du Telegraph, cette fois pour 1,3 milliard \$ US.

28 OCTOBRE Black offre de racheter les actions minoritaires de Hollinger, la société de portefeuille basée à Toronto, pour en fermer le capital; il démissionne peu après comme chef de la direction et président du c.a. pour favoriser la transaction qu'il propose.

15 NOVEMBRE la SEC dépose des accusations de fraude contre Black et David Radler, un associé de longue date, pour avoir utilisé Hollinger International comme une tirelire personnelle.

2005

25 FÉVRIER selon des documents judiciaires, Black a menacé de poursuites au civil les administrateurs indépendants de Hollinger s'ils tentaient de stopper la fermeture du capital de la société.

20 SEPTEMBRE Radler accepte de collaborer à l'enquête et il s'en tire avec 29 mois de prison.

17 NOVEMBRE à Chicago, le procureur fédéral Patrick Fitzgerald dépose une série d'accusations contre Black, Jack Boulbee, Peter Atkinson et Mark Kipnis.



millions pour se défendre des poursuites civiles et des recours réglementaires intentés contre lui depuis deux ans, dont ceux de la Commission américaine des valeurs mobilières, la SEC.

Au Canada, d'importantes instances comme la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ont aussi entamé des recours contre Conrad Black et ses associés.

Entre temps, le baron de presse voit ses ressources financières de plus en plus restreintes.

Conrad Black n'a plus accès à l'un de ses principaux actifs, ses actions votantes du groupe Hollinger, depuis que sa principale compagnie à Toronto, Ravelston Corp., a été placée sous administration judiciaire d'insolvabilité.

Par ailleurs, sauf sa luxueuse résidence de Toronto, M. Black est privé de l'accès à tous ses autres actifs immobiliers qui auraient pu servir à financer sa défense judiciaire.

Il a dû vendre l'an dernier sa résidence cossue de Londres, longtemps le lieu des réceptions mondaines du couple Black-Amiel.

Plus tôt cette année, les 8,9 millions US obtenus pour la vente d'un luxueux appartement à New York ont été saisis par le gouvernement américain.

Et hier, au bureau de Chicago du Procureur général des États-Unis, on indiquait qu'un privilège légal de saisie avait été inscrit sur le domaine de villégiature de Conrad Black à Palm Beach, une riche enclave côtière de la Floride.

Cette propriété vaudrait entre 25 et 30 millions US, selon certaines estimations. (La Presse)

Défense coûteuse

Outre les spéculations sur sa présence en cour à Chicago, les moyens financiers qui restent à M. Black pour soutenir sa défense suscitent aussi maintes questions à Toronto.

D'autant qu'il affronte des accusations portées par un justicier fédéral américain, Patrick Fitzgerald, qui est reconnu pour sa ténacité et son ardeur professionnelles hors du commun.

Pour le moment, on sait depuis jeudi que Conrad Black a embauché l'une des firmes d'avocats criminalistes les plus réputées de Washington, Williams & Connolly. Il s'agit de la firme qui a défendu l'ex-président Bill Clinton, en 1998, lors du scandale sexuel avec Monica Lewinsky à la Maison-Blanche.

Une telle firme d'avocats coûte très cher, et les procédures s'annoncent longues.

Conrad Black a déjà dépensé des

Des syndiqués de Renaud-Bray entament un mouvement de grève

Presse Canadienne

MONTREAL

Les 350 travailleurs syndiqués de Renaud-Bray entament un mouvement de grève perle, ce week-end, dans 11 des 26 succursales de la chaîne de librairies, a fait savoir hier le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau.

Six des magasins touchés sont situés à Montréal. Deux autres se trouvent à Longueuil, dans les arrondissements de Brossard et Saint-Bruno. Les derniers sont à Sherbrooke, Saint-Jérôme et Victoriaville.

«Les négociations entamées au mois d'avril sont au point mort depuis plusieurs semaines, malgré une demande de conciliation effectuée par la partie syndicale», a indiqué par voie de communiqué le syndicat. Par ce «premier coup de semonce», les employés entendent débloquer «l'impasse actuelle».

Selon le syndicat, qui représente des libraires, caissiers, commis à la réception et autres employés dans les départements des livres, de la papeterie, des disques et des cadeaux, les négociations achoppent sur les questions des échelles de salaire, des augmentations annuelles, de la gestion des horaires et de la sécurité d'emploi, notamment.

Le syndicat demande un redressement salarial de 1,50 \$ l'heure, en plus d'augmentations de salaire de 5 pour cent pour chacune des deux années suivantes.

En majorité des jeunes, les employés sont déterminés à intensifier leurs moyens de pression durant la période des fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, les travailleurs mécontents tiendront aujourd'hui une manifestation à l'occasion du Salon du livre de Montréal, qui a lieu depuis jeudi à la Place Bonaventure.

Le 4 novembre, les travailleurs avaient accordé un mandat de grève à leurs représentants syndicaux.

IMPÔTS 2005 ET PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE À LA FAMILLE

Les familles sont-elles gagnantes ou perdantes en 2005?

Attention! Jusqu'à l'an dernier, les familles profitaient de deux crédits d'impôt qui réduisaient (parfois en totalité) leur impôt provincial. Quel sera l'impact de leurs disparitions?

- Êtes-vous prêt à payer entre 1000 \$ et 2500 \$ de plus en impôt?
- Que vous reste-t-il réellement dans vos poches en 2005?
- Quelles sont les options qui s'offrent à vous?

SOIRÉE D'INFORMATION

Le mardi 22 novembre 2005, à 19 h 30

Au Centre communautaire de loisir de Sherbrooke
Situé au 1010, rue Fairmount, à Sherbrooke

Pré-inscription : 10 \$/pers. • À la porte : 15 \$/pers.

Réservez-tôt : Jean-François Robert au 820-0907



UN PLACEMENT, C'EST BIEN PLUS QUE SON TAUX DE RENDEMENT

Vous savez ce que vos placements vous rapportent, mais qu'en est-il des conséquences fiscales? Certains types de placement font l'objet d'un traitement fiscal plus avantageux que d'autres. Nous pouvons vous aider à élaborer une stratégie qui vous permettra de tirer le maximum de vos placements.



Marc Turgeon Reine Lécuyer-Hébert

3425, rue King Ouest, bureau 140
Sherbrooke (Québec) J1L 1P8
Tél. : (819) 566-0666

Sans frais : 1 800 569-4662

Courriel : bruno.therrien@groupeinvestors.com

Le Plan du Groupe Investors

LES SERVICES INVESTISSEURS LIMITÉS
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

- PLANIFICATION DE PORTEFEUILLE • PLANIFICATION DE LA RETRAITE
- PLANIFICATION FISCALE • PRÊTS HYPOTHÉCAIRES • ASSURANCES
- GESTION DES LIQUIDITÉS • PLANIFICATION SUCCESSORALE • SERVICES DE COURTAGE**

** Marque de commerce de Groupe Investors inc. Utilisation sous licence par les sociétés affiliées.
*** Service de courtage offerte par l'entremise de Valeurs mobilières Groupes Investors inc.

LES PRIX DE NOS DÉMONSTRATEURS SONT SI BAS...

2,2%
ACHAT
OU LOCATION

TSX 2005 BLEU AUTO. 8 500 km

RSX 2006 BLEU MANELLE 4 000 km

VENDU

EL 2005 NOIR MANELLE 7 000 km

TSX 2005 NOIR MANELLE 6 000 km

EL 2005 ARGENT MANELLE 6 500 km

EL 2005 ARGENT AUTO. COM 6 800 km

... QU'ON NE PEUT LES DIVULGUER!

Quantités limitées. * Taux d'intérêt de 2,2% en achat ou location sur tous les modèles EL 2005. ** Taux d'intérêt de 2,9% en achat ou location sur les TSX 2005. Photos à titre indicatif. Tous les détails sur place.

SHERBROOKE

PRECISION ACURA

4900, boul. Bourque • (819) 564-8909

Beaucage Parce que vous faites partie de la famille!

Table of financial data and advertisements. Includes sections for 'BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE 49,995 \$* PDSF', 'LE PREMIER VUS ASSUREZ VOTRE REMPLACEMENT', and 'ESTRIE AUTO CENTRE'. The table lists various financial products, services, and company information.

Bourse de Toronto

Main table containing stock market data with columns for Titré, Vente, Haut, Bas, Ferm., Chg. and various stock symbols.

Vous donnez. Nous planifions. Votre planification financière ou successorale peut inclure un don planifié à la Fondation du CHUS. Ainsi, votre geste du cœur accomplira de grandes choses!

FORCE FINANCIÈRE EXCEL logo and contact information: 3000, rue King Ouest, bureau 200, Sherbrooke (Québec) J1L 1Y7. Tel.: (819) 566-7700. excelgroupeexcel.com

New York

NEW YORK (AP) — Hier à la bourse, l'indice Dow Jones des 30 industrielles a progressé de 46,11 points à 10 766,33. L'indice S&P 500 a crû de 5,47 points à 1248,27. Le composite Nasdaq s'est adjugé 6,61 points à 2227,07. Le volume au NYSE était de 1,80 milliard d'actions transigées. Parmi les titres échangés, 1952 sont montés et 1318 ont chuté.

Toronto

TORONTO (PC) — Les cours ont clôturé en baisse hier, à la Bourse de Toronto. L'indice S&P/TSX a chuté de 10,98 points, à 10 722,10 dans un volume de 247,8 millions d'actions transigées.

L'indice Nasdaq Canada a délaissé 0,20 point, à 436,85 sur un volume de 28,7 millions échangés.

TSX

TORONTO (PC) — La Bourse de croissance TSX a clos à 2028,42 hier, en hausse de 7,65 points. Le volume était de 77,1 millions d'actions transigées.

Pétrole

NEW YORK (AP) — Hier sur le marché du pétrole, le baril de brut de Dubaï se vendait 51,08 \$ US, en baisse de 0,70 \$; le Brent de la mer du Nord était à 53,58 \$ US, en baisse de 0,19 \$; le West Texas valait 56,15 \$, en baisse de 0,20 \$.

Obligations

TORONTO (PC) — Les cours étaient en baisse dans une séance active, hier. Les obligations à terme de deux ans perdaient 0,08 \$ à 98,05 \$; celles à 10 ans cédaient 0,25 \$ à 103,07 \$; celles à long terme reculaient de 0,30 \$, à 124,25 \$.

Le rendement des obligations canadiennes à 5,75 pour cent échéant en 2029, indicateur du coût à long terme des emprunts, était de 4,25 pour cent; l'argent au jour le jour était à 3,00 pour cent. Ces données sont fournies par la Banque Royale.

Dividendes

Dividendes de société déclarés hier (trimestriels sauf indication contraire):

Prime Rate Plus: 0,04583 \$ par action privilégiée. Payable le 9 décembre; inscription le 30 novembre.

Bénéfices

Bénéfices de société déclarés hier: Van Houtte: semestre achevé le 15 octobre, 2005, 10 032 000 \$, 0,47 \$ l'action; 2004, 10 017 000 \$, 0,47 \$ l'action. Revenus: 2005, 194 769 000 \$; 2004, 180 270 000 \$.

Devises

TORONTO (PC) — Voici les taux de devises étrangères hier, établis par la Banque de Montréal. Afrique du Sud (rand)0,1849

Arabie saoudite (riyal).....	0,3298
Australie (dollar).....	0,8992
Brésil (real).....	0,5546
Chine (renminbi).....	0,1527
Chypre (livre).....	2,4979
Corée (won).....	0,001181
Danemark (couronne).....	0,1927
Egypte (livre).....	0,2129
Em.A.U. (dirham).....	0,3332
Etats-Unis (dollar).....	1,1900
Europe (euro).....	1,4011
Hong Kong (dollar).....	0,1583
Israël (shekel).....	0,2590
Japon (yen).....	0,009992
Koweït (dinar).....	4,2588
Maroc (dirham).....	0,1313
Mexique (peso).....	0,1200
Royaume-Uni (livre).....	2,0454
Russie (rouble).....	0,0424
Suède (couronne).....	0,1500
Suisse (franc).....	0,9238
Taiwan (dollar).....	0,0364

Van Houtte accroît ses profits

Presse Canadienne
MONTREAL

Van Houtte a fait part hier d'une augmentation de près de 8 pour cent de ses profits pour le trimestre échu le 15 octobre, ainsi que de trois autres acquisitions de fournisseurs régionaux de café. Le bénéfice net de Van Houtte pour le deuxième trimestre de son exercice s'est établi à 5,0 millions \$ ou 24 cents par action, comparativement à des profits de 4,7 millions \$ ou 22 cents par action lors de la période correspondante de 2004. Les revenus ont progressé de près de 9 pour cent, pour atteindre 84,4 millions \$.

«Comme prévu, nous avons restauré nos marges d'exploitation au deuxième trimestre», a indiqué le chef de la direction, Jean-Yves Monette. «Nos expéditions de café de marque Van Houtte affichent une bonne croissance, tant dans les réseaux de supermarchés que dans notre réseau de services de café.»

Lors du trimestre précédent, la société montréalaise avait vu sa rentabilité être affectée par une forte hausse des prix du café. Les coûts de livraison avaient également augmenté sensiblement en raison du prix du carburant.

La direction de Van Houtte a réagi en majorant ses prix de ventes, ce qui ne l'a

pas empêché d'enregistrer une hausse de 7,6 pour cent de ses expéditions de café de marque Van Houtte. Les expéditions totales ont toutefois reculé de 1,3 pour cent, ce qui est entièrement attribuable aux marques privées destinées aux supermarchés.

La direction de Van Houtte souligne que les prix du café vert se sont stabilisés au cours du deuxième trimestre, bien qu'ils demeurent «significativement supérieures» à leur niveau d'il y a un an. «Nous ne pouvons toutefois présumer de l'évolution future des prix, ni de la réaction des consommateurs à ces éventuelles fluctuations», a précisé la direction dans un communiqué.

Deux des trois fournisseurs de café récemment acquis sont situés dans la région de Houston, alors que le troisième dessert le marché d'Edmonton. Van Houtte paie au total 5,8 millions \$ pour ces trois entreprises, qui génèrent ensemble des ventes annuelles de 7,3 millions \$ ainsi qu'un bénéfice d'exploitation de 1,6 million \$.

Ces transactions portent à 14 le nombre d'entreprises de services de café acquises par Van Houtte depuis le début de son exercice financier en avril.

M. Monette a souligné que les plus récentes acquisitions permettent à Van Houtte de prendre «solidement pied sur le marché de Houston, le quatrième en importance aux Etats-Unis».

Hydro veut rouler plus vert

Hélène Baril
MONTREAL

Le grand patron d'Hydro-Québec roule en véhicule hybride et un nombre croissant de ses employés pourrait l'imiter au cours des prochaines années, au fur et à mesure que la société d'Etat remplacera son parc de véhicules. «La stratégie est d'augmenter le nombre de véhicules hybrides dans notre parc», fait savoir la porte-parole d'Hydro-Québec, Josée Morin.

Cette stratégie n'est pas encore rendue bien loin. Hydro n'a actuellement que 5 hybrides (en plus de celui du président) dans un parc qui compte 8000 véhicules. «L'objectif est de remplacer chaque année 20 véhicules conventionnels par des véhicules hybrides», a précisé Josée Morin.

À ce rythme, il faudrait environ 400 ans à Hydro-Québec pour compléter son virage vert et remplacer tous ses véhicules ! Hydro ne voit pas les choses de la même manière. L'idée, c'est de faire

un pas dans cette direction, explique la porte-parole. «On veut s'assurer que les véhicules sont bien adaptés au climat et à l'usage qu'on en fait».

Les cinq véhicules hybrides utilisés actuellement sont des Ford Escape. Hydro attend aussi un premier camion avec nacelle de type hybride pour en faire l'essai sur le terrain. Il s'agit d'un camion avec un moteur diesel de 7,6 litres fabriqué par International Truck and Engine, qui s'est associé à Eaton Corp, une firme de Cleveland, en Ohio, pour y ajouter une composante électrique. Le résultat est un véhicule hybride qui pourrait être utilisé également pour la livraison, pour le transport scolaire et comme ambulance, si les tests sont concluants.

Une vingtaine de camions hybrides à nacelle seront testés en 2006 par plusieurs entreprises de services publics du Canada et des Etats-Unis, dont d'Hydro-Québec.

Le fabricant estime que son véhicule permet des économies de carburant de 30%, même s'il doit rester immobilisé au bord des routes pendant de longues périodes de temps pendant que les travailleurs

réparent une installation électrique.

Avec sa filiale TM4, Hydro-Québec a développé son propre système de motorisation pour véhicules hybrides, qui a suscité l'intérêt des Européens. N'aurait-elle pas pu tester son produit sur ses propres véhicules plutôt qu'avoir recours à une technologie concurrente ? Non, répond la porte-parole.

La technologie mise au point par la filiale TM4 à partir du moteur-roue conçu par les chercheurs d'Hydro n'a pas trouvé preneur en Amérique du Nord. «C'est une question de commercialisation, a expliqué Josée Morin. Il n'y a pas encore d'intégrateur sur le marché américain».

Pas d'intégrateur et donc pas de véhicule TM4 sur les routes. La firme française Dassault, qui est partenaire d'Hydro-Québec, a déjà construit des prototypes intégrant la technologie de TM4, mais aucun de ces véhicules n'a traversé l'Atlantique. Et les 30 premières voitures disponibles sont destinées au gouvernement français, a fait savoir Hydro. (La Presse)

BCE fait l'objet d'une poursuite de 6 milliards \$

Presse Canadienne
MONTREAL

Le groupe BCE fait l'objet d'une nouvelle poursuite d'une valeur totale de 6 milliards \$ relativement à la façon dont il s'est délesté de sa filiale déficitaire Téléglobe, en 2002.

BCE a fait savoir hier, après la clôture des marchés boursiers, que la poursuite a été déposée en Cour supérieure de l'Ontario par Kathy Morgan, à titre d'administratrice du plan de restructuration de Téléglobe. Cette entreprise s'était placée sous la protection de la loi sur les faillites en 2002, alors qu'elle était une filiale de BCE.

La société mère de Bell Canada avait acquis Téléglobe de Charles Sirois, en 2000, pour 7,4 milliards \$.

BCE a précisé hier que la poursuite vise également sept anciens administrateurs de Téléglobe. Puisque cette entreprise était alors une filiale de BCE, il appartiendra à cette dernière d'indemniser les administrateurs visés si la demanderesse obtient gain de cause dans sa poursuite.

Mme Morgan réclame 3 milliards \$ de dédommagement pour abus d'autorité et 3 milliards \$ en dommages-intérêts pour violation de l'obligation fiduciaire, dans chaque cas plus intérêts et coûts.

Elle sollicite un jugement déclaratoire établissant que Téléglobe et ses créanciers ont été abusés par les anciens administrateurs de Téléglobe et par BCE, au sens de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La plaignante sollicite également un jugement déclaratoire suivant lequel les anciens administrateurs ont manqué à leur obligation fiduciaire envers Téléglobe.

BCE affirme pour sa part que, «selon ses connaissances des faits (...) les réclamations contenues dans la poursuite de la demanderesse sont sans fondement».

«BCE et les anciens administrateurs de Téléglobe se défendront vigoureusement contre ces réclamations», ajoute la société montréalaise.

			4		3	
		3	1	8	6	7
	7	6				
		5	8			
1			5		8	
9					1	4
5		6	9			
			4		1	
	6			3		

Niveau de difficulté : DIFFICILE 0118

Sudoku par Fabien Savary

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

1	5	7	2	4	6	9	3	8
9	4	3	5	8	7	1	6	2
8	6	2	3	1	9	4	7	5
2	9	6	4	3	8	7	5	1
7	3	5	1	9	2	8	4	6
4	8	1	7	6	5	2	9	3
6	7	9	8	5	1	3	2	4
3	2	8	6	7	4	5	1	9
5	1	4	9	2	3	6	8	7

NDLR — Le service de la rédaction est heureux de vous offrir à tous les jours le nouveau jeu sudoku, une réalisation de Ludipresse. Les lecteurs sont invités à nous fournir leurs commentaires par courriel à redaction@latribune.qc.ca

La performance financière, notre expertise, votre avenir!



<p>VILLENEUVE, GAGNÉ, STÉBENNE CGA SOCIÉTÉ NOMINALE</p> <p>RAYMOND VILLENEUVE CGA SONIA STÉBENNE CGA</p> <p>LOUISE GAGNÉ CGA DANY VIENS CGA, D. Fisc.</p> <p>275, boul. Jacques-Cartier Sud, Sherbrooke (Québec) J1J 2Z6 Tél. : (819) 822-4221</p>	<p>MICHEL FORTIN, CGA CAROLINE CHRÉTIEN, CGA MARIANE FORTIN, CGA (819) 878-3521 201, rue des Mésanges STOKE (Québec) J0B 3G0</p>	<p>JOCELINE GRAVEL, CGA COMPTABLE GÉNÉRALE LICENCIÉE (819) 820-1368 2155, rue Bachand Sherbrooke (Québec) J1K 1T2</p>
<p>NICOLE LAPIERRE, CGA (819) 346-4002 125, rue Vimy Nord Sherbrooke (Québec) J1J 3M6</p>	<p>JULIEN MORIN, CGA (819) 564-8816 5104, boul. Bourque, bureau 103 Rock Forest (Québec) J1N 2K7</p>	<p>DANIEL GAGNÉ, CGA (819) 820-0888 1576, rue King Ouest, bureau 214 Sherbrooke (Québec) J1J 2C3</p>
	<p>MARC LIEUTENANT, CGA (819) 822-1120 1120, rue Conseil Sherbrooke (Québec) J1H 1M5</p>	<p>DANY LECLERC, CGA (819) 875-3120 140, rue Bellemare Cookshire (Québec) J0B 1M0</p>



Vos partenaires en affaires

Raymond Chabot Grant Thornton
On peut vous aider à aller plus loin

<p>Sherbrooke 455, rue King Ouest, bur. 500 J1H 6G4 (819) 822-4000</p> <p>Lac-Mégantic 5320, rue Frontenac G6B 1H3 (819) 583-0611</p> <p>Cowansville 104, rue Sud J2K 2Y2 (450) 263-2010</p> <p>Granby 20, Place du Lac J2G 9L5 (450) 378-2002</p> <p>Bromont 95, boul. Bromont, bur. B202 J2L 1A9 (450) 534-3139</p> <p>Waterloo 4796, rue Foster J0E 2N0 (450) 539-0675</p>	<p>Coaticook 79, rue Court J1A 1L1 (819) 849-9171</p> <p>Richmond 101, rue Principale Nord J0B 2H0 (819) 826-5559</p> <p>Thetford Mines 257, rue Notre-Dame Sud G9G 1J7 (418) 363-7511</p> <p>Disraël 150A, rue Champoux G0N 1E0 (418) 449-3875</p> <p>Weedon 241, 2e Avenue J0B 3J0 (819) 877-2200</p> <p>Internet: www.rgt.com</p>
---	--

JRD
JOLY RIENDEAU & DUKE
COMPTABLES AGRÉÉS

<p>SHERBROOKE 3490, rue Galt Ouest (819) 566-2575</p>	<p>COWANSVILLE 127, rue Principale, bureau 105 (450) 263-4123</p>
--	--

SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE.

GAGNON GUÉRIN CROOK
COMPTABLES D'AFFAIRES

155, boul. Jacques-Cartier Sud
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z4
Tél. : (819) 823-2453

Dennis Glezos
Membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec
175, rue Queen, 5-204, Lannoville J1M 1K1
Tél. : (819) 823-0800, téléc. : (819) 823-0470

COMPTABLES AGRÉÉS
Offrez vos services et spécialités dans cette rubrique
« Vos partenaires en affaires ».

La Maison régionale de l'industrie a 25 ans

Plus de 200 personnes soulignent l'événement à l'Hôtel Chéribourg

Jean-François Gagnon
CANTON D'ORFORD

Plus de deux cents personnes ont levé leur verre à la Maison régionale de l'industrie (MRI) hier soir, à l'Hôtel Chéribourg, dans le canton d'Orford. L'occasion était effectivement spéciale, puisque l'organisme installé à Sherbrooke célèbre cette année son 25^e anniversaire. Santé!

Présent avec la MRI depuis 23 ans, le directeur général de l'organisme, René Gendron, constate que le milieu industriel est davantage bousculé aujourd'hui, comparativement à ce qui s'observait dans les années ayant suivi la fondation de l'organisme.

«Les poussées extérieures n'étaient pas les mêmes il y a 25 ans, a reconnu hier René Gendron. L'information circule plus vite maintenant. C'est devenu la pierre angulaire du développement.»

Outre l'information, les ressources humaines sont un autre grand enjeu pour le secteur industriel québécois à l'heure actuelle, selon le directeur général de la MRI, dont le mandat est d'appuyer le développement des entreprises de la région.

Pour sa part président de la MRI, l'entrepreneur

Bertrand Racine a laissé entendre que l'industrie québécoise fait face à une crise majeure présentement, causée en bonne partie par une concurrence accrue en provenance des pays asiatiques.

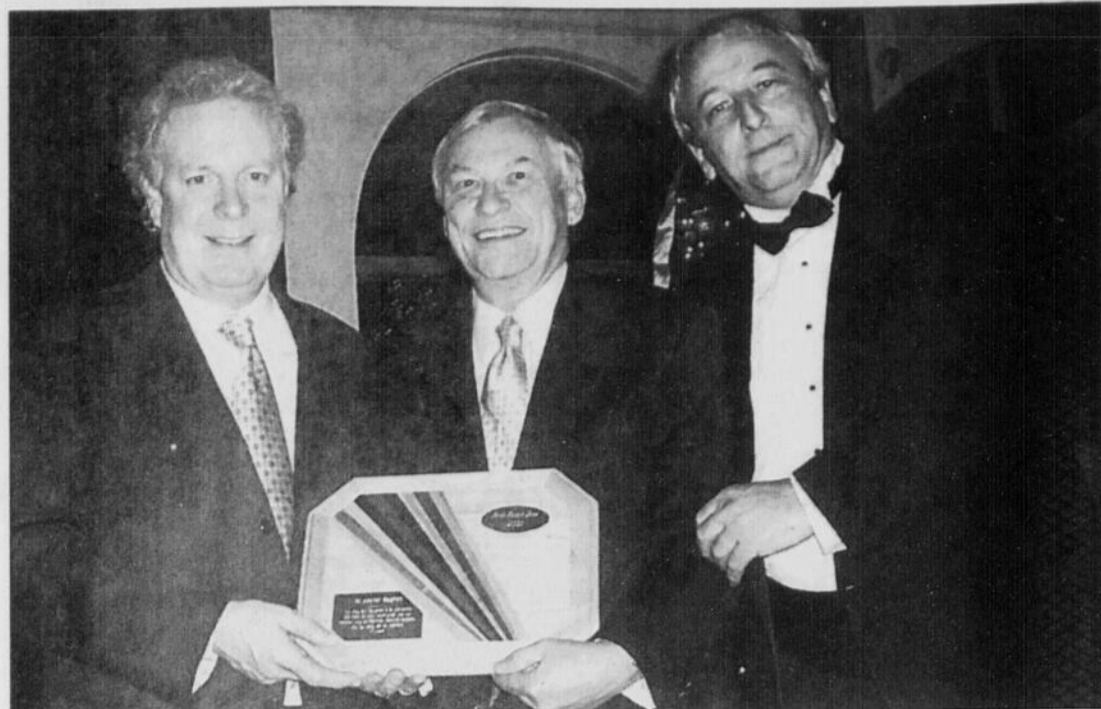
«L'Asie est venue vite. En 2004, on a été secoués par l'arrivée de produits asiatiques. Mais on commence à s'adapter. Il faut faire quelque chose, sinon le Québec deviendra un grand entrepôt de marchandises à vendre», a expliqué M. Racine.

D'après ce dernier, il importe de «provoquer des choses» et d'innover sans cesse pour demeurer compétitifs à titre entreprise. «On a des idées et il est primordial de les utiliser», a-t-il décrété.

Compte tenu de ses commentaires, on ne s'étonne pas de l'entendre louer la création prochaine de l'Observatoire de l'innovation, qui relèvera de la MRI mais dont la paternité appartient à la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Quant au premier ministre du Québec, qui s'était aussi joint à la célébration hier, il a admis que les défis sont importants pour le secteur industriel québécois. «De grands défis et de grandes opportunités sont devant nous», a dit Jean Charest, en faisant allusion à l'émergence de la Chine, de l'Inde et du Brésil.

«On croit beaucoup au privé, a-t-il de plus dé-



Le vice-président Estrie d'Innocentre, Michel Gagnon, a remporté le prix Robert Bisson, remis annuellement par la Maison régionale de l'industrie. On le retrouve entouré du premier ministre Jean Charest et de René Gendron, directeur général de la MRI.

claré aux nombreux entrepreneurs assis dans la salle hier. L'avenir du Québec passe par un secteur privé fort. Mon gouvernement n'a pas d'ambiguïté à ce niveau.»

Le prix Robert-Bisson

Créé dans les dernières années par la MRI, le prix Robert-Bisson a été remis hier au comptable de formation Michel Gagnon, actuel vice-président Estrie d'Innocentre, qui se spécialise dans le démarrage d'entreprises de haute technologie.

«Je suis très honoré de recevoir ce prix parce que Robert Bisson était un ami. Mais j'admire aussi la MRI. Longue vie à cet organisme», a mentionné sur l'estrade M. Gagnon, qui a de surcroît siégé quelques années au conseil d'administration de la MRI.

Ajoutons que la grande majorité des présidents qui se sont succédés à la tête de l'organisme, durant les 25 dernières années, sont allés à l'avant pour recevoir un prix. Au total, ils ont été 14 à occuper cette fonction au fil des ans.

DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET SUR LE PERSONNEL D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Numéro 1038-2005

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 2 et 6.1)

LE COMITÉ PARITAIRE, chargé de voir à l'application du décret ci-haut mentionné, informe les entrepreneurs, employeurs ainsi que tous les salariés(es) régis(es) par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec qu'une prochaine hausse de salaires sera en vigueur.

L'article 5.01. Le salarié reçoit au moins le taux horaire suivant, selon sa catégorie d'emploi :

Catégorie d'emploi	16/11/2005	16/11/2006	16/11/2007	16/11/2008	16/11/2009	01/01/2011	31/12/2011
A	12,80 \$	13,05 \$	13,35 \$	13,65 \$	13,90 \$	14,20 \$	14,50 \$
B	12,40 \$	12,65 \$	12,95 \$	13,25 \$	13,55 \$	13,90 \$	14,20 \$
C	13,20 \$	13,45 \$	13,75 \$	14,05 \$	14,30 \$	14,60 \$	14,90 \$

L'article 5.02 de ce décret est remplacé par le suivant :

« En plus de la rémunération horaire prévue pour la catégorie de travaux auxquels il est affecté, le chef d'équipe reçoit une prime horaire déterminée en fonction du nombre de salariés qu'il a à sa charge sur le même quart de travail, en y incluant lui-même :

Nombre de salariés	Prime horaire
4 et 5	0,50 \$
6 à 11	0,75 \$
12 et plus	1,00 \$

L'article 13.01 de ce décret est remplacé par le suivant :

« Le décret demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que la partie patronale ou le groupe constituant la partie syndicale ne s'y oppose par un avis écrit transmis au ministre du Travail et à toutes autres parties contractantes, au cours du mois de juillet de l'année 2011 ou au cours du mois de juillet de toutes années subséquentes. »

IMPORTANT AUTRES MODIFICATIONS

Prenez note que plusieurs autres articles, ont été modifiés tant par le décret numéro 1038-2005 ci-haut mentionné que par le décret no 736-2005 du 9 août 2005, relatif à la mise aux normes.

Les dispositions seront prises pour que tous les intéressés obtiennent un exemplaire du nouveau décret qui tient compte de toutes les modifications apportées.

Le présent décret entre en vigueur à la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec, le 16 novembre 2005.

IL EST À NOTER QUE LE COMITÉ PARITAIRE DOIT SON EXISTENCE, À LA VOLONTÉ DES PARTIES CONTRACTANTES SUIVANTES :

D'UNE PART :

• LA CORPORATION DES ENTREPRENEURS EN ENTRETIEN MÉNAGER DE QUÉBEC

ET D'AUTRE PART :

• L'UNION DES EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 800, FTQ

ET

• LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DU QUÉBEC (STTUQ).

LE COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

1900, avenue Mailloux, suite 230

Québec (Québec) G1J 5B9

Tél. : (418) 667-3551

Sans frais : 1 888 667-3551

Télécopieur : (418) 667-3552

Roger Simard

Secrétaire, directeur général

OFFRE DE RÉCOMPENSE 4 000 \$

Le 12 novembre 2005, dans le stationnement de l'hôpital C.H.U.S. (Sherbrooke), fut volé, vers 16 h, une camionnette Dodge Ram 2500, 1997, cabine simple, boîte de 8 pi, 4 x 4, couleur bleu avec bas de caisse gris. Dans la boîte, il y avait une génératrice verte de marque Onen 20 kw avec moteur Perkins turbo diesel.

La personne qui fournira des renseignements qui feront en sorte que ces items soient retrouvés en bon état et que l'auteur du vol ou recel soit accusé, se verra remettre la somme de 4 000 \$ soit 2 000 \$ par item.

Les renseignements doivent être acheminés à l'enquêteur

Claude Monfette

de la Sûreté municipale de Sherbrooke

tél. 821-5544

VENTE DE FIN DES RÉNOVATIONS

POUR LA SANTÉ DE VOTRE BUDGET

En vigueur du 17 au 19 novembre 2005

PRINGLES
croustilles/chips,
145 g à 170 g,
au choix

99¢
au choix

PALMOLIVE
Ultra Aroma therapy,
liquide à vaisselle
concentré
essences de lavande
et d'ylang-ylang,
625 ml

259¢

WAMPOLE
Vitamine C 500 mg,
120 comprimés
à croquer/vitamine C,
chewable tablets,
au choix

49¢

COLGATE
dentifrice/toothpaste,
sauf spécialités
except specialties,
75 ml, au choix

49¢

JAMIESON
Sulfate de glucosamine 500 mg,
360 capsules

999¢

ESSENTIEL
144 mouchoirs ou
3 épongeurs/ply,
100 mouchoirs
tissus, au choix

49¢

Ultime Douceur
Ultra Softness

HEURES D'OUVERTURE :
Lundi de 9 h à 20 h | Jeudi et vendredi de 9 h à 18 h
Mardi de 9 h à 18 h | Samedi de 9 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 20 h | Dimanche : fermé

Limite de 3 articles par client.

En vigueur du 17 au 19 novembre 2005

Affilié à **Familiprix**

Pharmacie Philippe Leng
1125, 12^e Avenue Nord, Sherbrooke
569-9456

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les textes prévalent pour l'identification et le format. Pas de vente aux marchands. Jusqu'à épuisement de la marchandise.



On vous chausse pour l'hiver.

En location et à l'achat de l'un de ces véhicules

Obtenez en prime 4 pneus Michelin X-ICE⁺



Odyssey LX 2006

Odyssey EX-L illustrée

C'est vraiment le vaisseau familial par excellence – Guide de l'auto 2006

Prix de location
348\$*
par mois/48 mois

0\$
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0\$ comptant disponible
Transport et préparation inclus en location seulement

Route : 8,5 L/100 km**



Pilot LX 2006

Pilot EX-L illustré

Bien équipée, beau comportement routier, habitacle spacieux et confortable – Annuel de l'automobile 2006

Prix de location
398\$*
par mois/48 mois

0\$
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0\$ comptant disponible
Transport et préparation inclus en location seulement

Route : 9,9 L/100 km**



Ridgeline LX 2006

Ridgeline EX illustré

Camionnette de l'année – Guide de l'auto 2006

Prix de location
398\$*
par mois/48 mois

0\$
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0\$ comptant disponible
Transport et préparation inclus en location seulement

Route : 10,1 L/100 km**

hondaquebec.ca



HONDA

OUI, ON A FAIT LE PLEIN

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ hondaquebec.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur les véhicules neufs 2006 mentionnés ci-après. Période de location de 48 mois. Odyssey LX (modèle RL3826E), Ridgeline LX (modèle YK1646E) et Pilot LX (modèle YF1816E). Pour les véhicules, sont identifiés : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant au terme de la location. Odyssey LX (modèle RL3826E) : a) 348 \$, b) 6 607 \$, c) 23 311 \$. Ridgeline LX (modèle YK1646E) : a) 398 \$, b) 5 951 \$, c) 25 055 \$. Pilot LX (modèle YF1816E) : a) 398 \$, b) 6 267 \$, c) 25 371 \$. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. **EnerGuide pour 2006 publiées par NRCan. Consommation de carburant ordinaire sans plomb. Véhicules à transmission automatique. *a Michelin X-ICE ou pneus de valeur équivalente. Applicable uniquement sur les modèles 2006. L'offre n'est pas transférable, monnayable ou être jumelée. Valable seulement chez vos concessionnaires participants. Offre d'une durée limitée sujette à changement sans préavis par le manufacturier.

Crise du verglas

Recours collectif contre 19 compagnies d'assurances



Louise Leduc
MONTRÉAL

Sept ans après la tempête historique de verglas qui a paralysé le Québec, un recours collectif contre 19 compagnies d'assurances vient d'être autorisé par la Cour supérieure du Québec.

Au nom de tous ceux dont la résidence est devenue inhabitable et dont le contrat d'assurances semblait prévoir une couverture pour les frais de subsistances supplémentaires, Option consommateurs réclame 75 \$ par jour et par personne. S'ajoute à cela une somme de 250 \$, réclamée à titre de «dommages-intérêts exemplaires pour chacun des membres du recours collectif».

Pour l'instant, la Cour supérieure n'a fait qu'accepter le recours collectif, jugeant qu'elle était en présence d'une cause commune. Encore faudra-t-il maintenant que les avocats d'Option consommateurs fassent la preuve que les citoyens qu'ils représentent ont été réellement lésés.

Environ 3,5 millions de personnes ont été privées d'électricité en janvier 1998. Dans un communiqué diffusé hier, Option consommateurs allègue que «la majorité de ces personnes possédait une police d'assurance habitation con-

tenant une garantie dite de «frais additionnels de subsistance» dans les cas où leur résidence devient inhabitable. Les compagnies d'assurances intimées ont pourtant refusé de reconnaître l'application de ces protections à la majorité des sinistrés du verglas».

Stéphan Charles-Grenon, un des procureurs d'Option consommateurs, prétend «qu'en raison de l'inexactitude des affirmations du Bureau d'assurance du Canada (BAC), plusieurs personnes se sont présentées dans des centres d'hébergement où elles ont vécu dans des conditions misérables, alors que leur contrat d'assurances couvrait les frais de subsistance. Cette couverture aurait dû leur permettre de se loger et de se nourrir dans des conditions beaucoup plus adéquates et confortables».

Option consommateurs a allégué en cour qu'entre le 8 et le 22 janvier 1998, le BAC a émis divers communiqués de presse, décourageant les assurés de quitter leur résidence et leur disant qu'ils ne seraient pas indemnisés à moins d'un ordre d'évacuation émanant des autorités civiles.

Le 13 janvier, Lucien Bouchard lançait à la télévision à l'intention de tous ceux qui étaient encore privés d'électricité: «De grâce, sortez de vos maisons si vous n'avez pas de chauffage adéquat.» Le 22 janvier 1998, le BAC reconnaissait,

selon Option consommateurs, que la déclaration du premier ministre du Québec du 13 janvier constituait un ordre d'évacuation au sens des polices d'assurances.

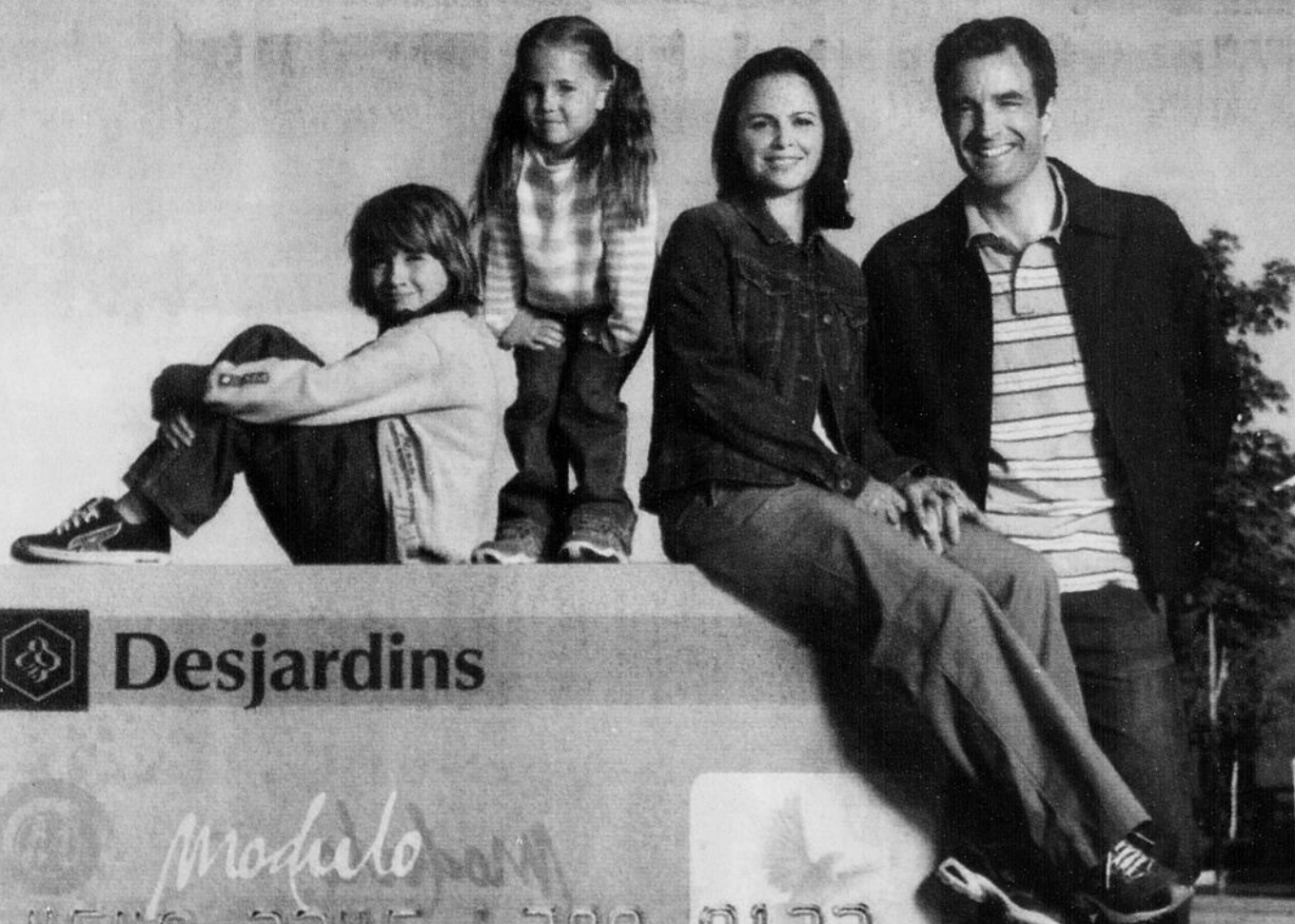
Bertrand Paiement, avocat chez Marchand Melançon Forget qui représente les 19 compagnies d'assurances visées par le recours collectif, signale que la victoire d'Option consommateurs «n'est que la première étape d'un long processus». Il rappelle que les assureurs n'ont pas refusé en bloc de verser les indemnités et que quantité de Québécois ont été indemnisés. «Le litige repose essentiellement sur le moment à partir duquel des frais de subsistance additionnels devaient être versés», note-t-il.

Les compagnies d'assurances concernées par le recours sont: l'Union canadienne, la Compagnie d'assurance Missisquoi, la Compagnie d'assurance Liberté mutuelle, Wawanesa, Allstate du Canada, Bélair, Allianz du Canada, la Sécurité Assurances générales, AXA, l'Unique compagnie d'assurances générales, Compagnie d'assurance Traders générale, Général accident compagnie d'assurance du Canada, SSQ, Société nationale d'assurance, Promutuel Verchères, Groupe Commerce, Assurances générales Desjardins, La Capitale et l'Industrielle Alliance. (La Presse)

La Tribune, archives
Environ 3,5 millions de personnes ont été privées d'électricité lors de la crise de verglas en 1998.

VISA OR Modulo Desjardins

8,4%



Ceci n'est pas une offre de lancement

C'est le taux d'intérêt annuel le plus bas au pays.

- Le saut de paiement deux fois l'an
- Programme de récompenses BONIDOLLARS Desjardins
- Protection accrue et Garantie prolongée sur les achats
- Protection contre la fraude
- La chance de gagner jusqu'à 1 500 \$ par mois pendant un an en crédit au compte

Demandez votre carte dès maintenant, au **1 877 847-VISA.**

Desjardins
Solutions en ligne

Conjuguer avoirs et êtres